

Genre du véhicule :	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation N°
Machine de travail (véhicule spécial) *)	INTERNATIONAL	5 1 0	CH 5423 09
Constructeur	INTERNATIONAL HARVESTER COMPANY M.S.H., 4040 Neuss (D)		
Identification	"510 D" ou "510 E" sur plaquette du constructeur "3 380 110 DO" ou "3 380 111 DO" devant No du châssis dans la cabine, à droite à côté de la pédale de l'accélérateur		
Plaquette constr.	à droite, latéralement sous la cabine		
N° du châssis	"268 D." devant le No du moteur, à gauche, latéralement sur le bloc, devant le filtre à huile		
Ident. du moteur	ULRICH ROHRER - MARTI AG, Baumaschinen, 3052 Zollikofen		
Importateur princ.	3 380 110 DO 170 061		
Véhicule homologué	Signes fixes dans code du type		510 D / 3 380 110 DO

Chassis		Moteur	
Nombre d'essieux	2	Marque	INTERNATIONAL
Direction	hydraulique, articulée, avec pompes de secours	Construction	en ligne
Transmission	convertisseur de couple + boîte sous press. Powershift	Carburant	D
Nombre de vitesses	3	Refroidiss.	eau
Frein de service	hydraulique, 2 circuits, à disques, sur toutes les roues	Alésage	100
Frein auxiliaire	mécanique, à expansion interne, sur le cardan resp. sur toutes les roues	Cylindrée	4387
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire	Puissance en CV	57 kW
Ralentisseur	-		(77 CV/DIN)
Contrôle 2 circ.	par différence de pression; lampe-témoin séparée	Bruit à proximité	94 dB/A
		Silencieux	+
		Mesure des gaz	BOSCH noircissement 1.0 (2500 t/min) Bacharach 3.5

Carrosserie	pelle avec cabine		Poids	avant	arrière	total
Nombre de portes	1	Indic. vit.	Poids à vide	3360	4000	7360
Ceintures sécurité	-	Rétroviseur	Charge utile	3360	4000	7360
Cale	440x290x250	Atelage	Poids total	3800	4500	8200
Antivol	-		Garantie fabr.	15,5 - 25	15,5 - 25	(Variantes ++)
Nombre de places	t 1 av	centre	Dimens. pneus	8 / 1,5	8 / 1,5	voir
Dimensions	int.	ext.	Ply / bar	4680	4680	remarques)
Longueur	5780	Empattements	Charge	50	50	
Largeur	2420		pour V max			
Hauteur	3100	Voie	Garantie poids remorquable avec frein			
Porte à faux	lat.	Voies	Garantie poids remorquable sans frein			
	av	ar	Garantie poids de l'ensemble			
	ar	g	Poids remorquable testé			
Distance volant - vers l'avant du véhicule		d	Vitesse maximale selon le constructeur	36		km/h
			Vitesse maximale testée	30		km/h

Equipement \$)	
Feux de route	CR (E)
Feux de croisement	CR (E)
Feux de position	A (E) dans CR
Feux rouges	R-S1 (E)
Feux stop	R-S1 (E)
Clignoteurs	av 1 (E) 4 (E) ar 2a (E)
Catadioptrés	av _____ ar 2+2/ r (E)
Feux de gabarit	av A (E) ar _____
Feux complément.	2/ lampes de travail avec témoin optique
Eclairage plaque	2/ séparés
Essuie-glace	1/ balai avec/ sans lave-glace
Avertisseurs	ECSCN 0 320 146 004 / CH 5 0301 07 ou d'autres modèles homologués

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Machine de travail (véhicule spécial)	
Marque et type	INTERNATIONAL	5 1 0
Homologation N°	CH	5423 09
Carrosserie	pelle	
Places	total 1	avant _____
Poids à vide	7360	Carburant D
Charge utile	-	CV-Impôt 22,34
Poids total	7360	Cylindrée 4397

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- * Véhicule spécial : distance volant - vers l'avant = 3250 mm.
- ** Mesures du bruit selon l'OCE: avec le véhicule en marche = V-max. M3 = 85,5 dB/A
à proximité = microphone à 100 cm du longeron, à gauche.
- + Echappement : 1 silencieux 245 x 350 x 200 mm + 1 tube de sortie insonorisé 600 x ø 90 mm;
- insonorisation : compartiment du moteur enduit de caoutchouc-mousse; ouverture d'aspiration d'air insonorisée.
- + Variante de pneus : 17.5 - 25 12 PR charge 7560 (2,5) V-max. 50 km/h
23.5 - 25 16 PR 12460 (2,5) 50 km/h
- § Equipement : les feux de gabarit et les clignoteurs AV ainsi que les bavettes AR sont amovibles;
l'emplacement des feux est admis pour raisons techniques.

A noter dans le permis de circulation:

- 104 - des miroirs rétroviseurs permettant d'observer sur les côtés sont obligatoires;
- 125 - autorisation spéciale obligatoire;
- 137 - signalisation jaune/noir: de la poutre de protection sur la pelle et sur les bavettes AR;
- 138 - protection : poutre sur les dents de la pelle;
- 141 - doivent être assurés : les leviers de commande de la pelle;
- les bavettes AR, les clignoteurs et les feux de gabarit AV doivent être montés.

Remplace FR CH 5423 09 du 2.5.78
Identification

Berne, 2.5.78

25.8.81

Lieu et date de l'homologation

Homologation fédérale des types de véhicules